

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N°15 /HU/2026

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature invite les magistrats ci-dessous concernés à s'identifier au Secrétariat dudit Conseil situé à Kinshasa/Gombe, Place le Royal, Immeuble Likasi, 5^{ème} et 7^{ème} niveaux du mardi 4 au jeudi 6 août 2026 de 10h00' à 15h00'.

Il s'agit de magistrats :

- ayant obtenu l'autorisation provisoire ou définitive d'enseigner;
- en disponibilité;
- en détachement au pays;
- aux études à l'étranger.

Les magistrats se trouvant en provinces ou à l'étranger peuvent entrer en contact avec le Service par voies électroniques en joignant les numéros WhatsApp, ci-après : +243 823360567 / 801440028.

E-mails : csmsecretariatpermanent@gmail.com,
info@csm-rdc.cd.

Il y a extrême urgence

Fait à Kinshasa, le 29 .III. 2026



Le Secrétaire permanent du Conseil
supérieur de la magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation